



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté

Éolien en Bourgogne- Franche-Comté

Approche dite « du coefficient de réussite »

Tableau des enjeux pris en considération

Le recensement mené actuellement conduit à considérer au total une quarantaine d'enjeux. Ces enjeux sont regroupés suivant les thématiques suivantes :

- Occupation humaine
- Servitudes aériennes
- Patrimoine
- Aires protégées
- Milieux
- Espèces
- Paysages

Ce document est une version de travail, présentée aux CDNPS pour illustrer la manière dont les enjeux environnementaux sont retenus, elle ne préjuge pas de la liste et de la valeur finale des coefficients qui seront pris en compte in fine dans la cartographie, qui fera l'objet d'une deuxième association des CDNPS.

Nature de l'enjeu	Précisions	Coefficient « de réussite » (en rouge 0 réglementaire)
OCCUPATION HUMAINE		
Habitat (Bâtiments)	Rayon de 500 m	0
	500 m – 1000 m	0,25
	1000 m – 2000 m(≈10 H)	0,5
	>2000 m	1
Routes, voies ferrées	Emprise (voirie = ou > CD)	0
	Zone rampon de 200 m de part et d'autre	0,50
Captages	Périmètre immédiat	0
	Périmètre rapproché	0,1
	Périmètre éloigné	0,50
Lignes électriques de transport	Tampon de 250 m de part et d'autre	0
Canalisations de transport de gaz, éthylène, oléoduc, saumoduc	Tampon de 200 m de part et d'autre	0,5
Site SEVESO ou INB	Emprise+ Rayon de 300 m	0
SERVITUDES « AÉRIENNES »		
Servitudes aéronautiques civiles		
Aérodrome	Emprises	0
	Plan de servitudes (PSA)	0

Nature de l'enjeu	Précisions	Coefficient « de réussite » (en rouge 0 réglementaire)
Approches	Tampon de 5 km autour de la piste	0,5
Radars		
Radar primaire	Rayon de 30 km	0
Radar secondaire	Rayon de 16 km	0
	Balise de calage + faisceau	0
Radar suisse de La Dôle	Rayon de 10 km	1
AMSR (Altitude Minimale de Sécurité Radar)		<i>Non pris en compte</i>
VOR	Rayon de 10 km	0
	Entre 10 et 15 km	0,05
Balises	Rayon de 200 m autour	0
Servitudes aéronautiques militaires		
RTBA (Réseau très basse altitude)	Abaissé au sol (sur une largeur de 9,2 MN mini)	0
	Secteurs 800 pieds (sur une largeur de 9,2 MN mini)	0,05
Secteur d'entraînement à très basse altitude (SETBA)	Emprise	0,05
	Couloirs de liaison entre SETBA	0
Radars	Rayon de 5 km	0
	Entre 5 et-30 km	0,05
	Entre 30 et-50 km	0,1
	Entre 50-et 70 km	0,2
	Intervisibilité Dijon/Luxeuil	0,7
	Intervisibilité Luxeuil/Epinal	0,4
HMSR (Hauteur Minimale de Sécurité Radar)		<i>Non pris en compte</i>
ZMT (zone de mise à la terre)	Zone d'approche	0
Points sensibles	« Zones abaissées au sol »	0
	Zone de « Posture permanente de sécurité » 30 km	0,9
	Cône radar/point sensible	0
Radars Météo		
Bande C	Rayon de 5 km (bande C)	0
	Zone de coordination (5-20 km)	0,05
Radar suisse de « La Dôle »	Rayon de 5 km (bande C)	0
	Zone de coordination (5-20 km)	0,5
Faisceaux hertziens	Tampon de 150 m de part et d'autre	0

Nature de l'enjeu	Précisions	Coefficient « de réussite » (en rouge 0 réglementaire)
	de l'axe	
PATRIMOINE		
Monuments historiques classés, inscrits	Rayon de 500 m	0
	500 m – 1000 m	0,25
	1000m-2000 m (≈10 H)	0,5
	2000m- 5000m	0,75
	> 5000 m	1
Sites classés, inscrits	Emprise	0
	Tampon de 5 km autour site classé	0,25
	Tampon de 5 km autour site inscrit	0,5
Site Patrimonial Remarquable (ex ZPPAUP,...)	Emprise	0
	Tampon de 500 m	0
	500 m – 1000 m	0,25
	1000m-2000 m (≈10 H)	0,5
	2000m- 5000m	0,75
	>5000 m	1
Site UNESCO	Emprise	0
	Zone tampon de 5 km	0,05
	5-10 km	0,5
	10-15 km	0,75
	>15 km	1
Si Aire d'Influence Paysagère (se substitue aux règles précédentes)	Zone d'exclusion	0
	Zone de vigilance	0,75
Site UNESCO en projet	Charollais	0,5
Grand site de France	Emprise	0
	Buffer de 5 km	0,10
	5-10 km	0,5
	>10 km	1
Si Aire d'Influence Paysagère (se substitue aux règles précédentes)	Zone d'exclusion	0
	Zone de vigilance	0,75
Opérations Grands sites	Emprise	0,5
AIRES PROTÉGÉES		
Znieff	type 1	0,9
Réserves naturelles (nationales et	Emprise	0

Nature de l'enjeu	Précisions	Coefficient « de réussite » (en rouge 0 réglementaire)
régionales)		
	Zone tampon de 3 Km autour	0,5
Arrêtés de biotopes / habitats naturels / géotopes	Emprise	0
	Zone tampon de 3 Km autour	0,5
Réserves biologiques (dirigées, intégrales)	Emprise	0
	Zone tampon de 1 km	0,5
Sites Natura 2000	ZPS	0,5
	ZSC à chauve-souris	0,5
	Autres ZSC	0,9
Parcs naturels régionaux	Emprises	0,4
Parc National	Cœur	0
	Emprises (aire d'adhésion)	0,4
Espaces naturels sensibles des Départements et sites gérés par les CEN	Emprise	0
MILIEUX		
Forêt	Emprises	0,80
	Zone tampon de 100 m en lisière	0,8
Haies	Emprises + zone tampon 50 m de part et d'autre	0,9
Lacs, rivières, étangs	Emprise	0
	Zone tampon de 50 m	0,10
	Tampon de 1 km autour du lac de Vouglans (loi littoral)	0
	Tampon de 300 m autour des plans d'eau en zone « montagne »	0
Vignes	Emprise	0
	Zones AOC et tampon de 5 km autour	0,5
Prairies		0,9
Zones humides		0,9
Pente terrain	> 30°	0
	15° < 30°	0,3
	6° < 15°	0,8
	< 6°	1
ESPÈCES		
Chiroptères		
	Très fort	0,2

Nature de l'enjeu	Précisions	Coefficient « de réussite » (en rouge 0 réglementaire)
	Fort	0,6
	Moyen	0,8
Avifaune		
Étude LPO 2021	Carte « Core Area Zonation »	Variable
PAYSAGES		
Sensibilité des unités paysagères (source « outil de connaissance »)	Très fort	0,7
	Fort	0,85
	Moyen	1
Paysages remarquables (source étude spécifique)	Emprise	0,5

Si les enjeux précédents influent sur la probabilité d'ériger une éolienne, la ressource en vent est quant à elle un facteur important dans l'intérêt énergétique que présente un site (et donc son attractivité auprès des développeurs).

Pour mémoire, l'énergie récupérée est proportionnelle au cube de la vitesse. Ainsi une éolienne dans un vent à 8 m/s produira près de deux fois plus que la même éolienne à 6,5 m/s.

Nature de l'enjeu	Précisions	Coefficient « d'attractivité »
INTÉRÊT ÉNERGÉTIQUE		
Classe de vent moyen à 140m	<3,0m/s	0
	3,0m/s < < 4,5 m/s	0,20
	4,5m/s < < 5 m/s	0,45
	5m/s < < 6 m/s	0,80
	> 6 m/s	1

Le risque de saturation résulte de l'implantation plus ou moins importante de projets éoliens dans un même secteur. En tant que tel, il n'est pas pris en compte dans les enjeux décrits précédemment, mais le sera dans la détermination des zones propices à l'éolien : si les premiers reflètent l'aptitude ex nihilo des secteurs à l'accueil de l'éolien, le second quant à lui est représentatif de la « consommation » qui a été faite de ces secteurs, ce qui les rend alors un peu moins pertinents. C'est pourquoi cet enjeu est traité séparément des autres, tout comme le potentiel de vent.